

MAIRIE D'OZAN

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS PRÉSENTÉES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 JUILLET 2022**

Pour rappel :

Suite à l'entrée en vigueur, depuis le 1^{er} juillet 2022, des nouvelles règles de publicité des actes pris par les collectivités (ordonnance 2021-13-10 du 7 octobre 2021).

Le compte rendu du conseil municipal est supprimé et remplacé par un procès-verbal consultable au secrétariat de mairie.

Une liste des délibérations prises par le conseil municipal sera affichée à la place du compte rendu.

Délibération n° 2022/25 examinée le 22/07/2022 : **Attribution de subvention pour l'association 1,2,3, Soleil**
Approuvée

Le conseil municipal accorde une subvention de fonctionnement à l'association 1,2,3, Soleil basée à Pont-de-Vaux et accueillant des enfants d'Ozan dans le cadre de ses activités de centre de loisir.

Délibération n° 2022/26 examinée le 22/07/2022 : **Décision modificative du budget principal**
Approuvée

Pour permettre le versement de la subvention octroyée à l'association 1,2,3, Soleil, le conseil municipal autorise la décision modificative.

Délibération : 2022/27 examinée le 22/07/2022 : **Changement du photocopieur**
Approuvée

Sur présentation de 3 propositions tarifaires, le conseil municipal accepte de signer un contrat pour le changement du copieur avec la société AXGROUP

Délibération : 2022/28 examinée le 22/07/2022 : **Modification du tableau des commissions communales**
Approuvée

A la demande de Monsieur BARANI, le conseil municipal accepte la modification du tableau des commissions communales

Autres points abordés :

- Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2021
- Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2021
- Rencontre avec Monsieur PELUS du Conseil Départemental 01 concernant les projets de voirie devant l'école et la limitation de vitesse à l'entrée sud de la commune.
- Non renouvellement de la location de la salle des fêtes par l'association Passion Dance
- Approbation du SCOT le 18/07/2022
- Modification des règles de circulation, réalisation des travaux de peinture routière et autres travaux d'entretien de la voirie courant semaine prochaine
- Salle des fêtes : le portique a été installé et la signalisation sera mise en place prochainement, la barrière du parking sera installée courant septembre après la fête d'Ozan
- Le camion sera réparé courant septembre
- Présentation des différents dossiers d'urbanisme traités en mai et juin
- Dossiers de demande de subvention ont été déposés (vidéoprotection et aménagement aux abords de l'école)
- Compte rendu de la réunion avec la DDFIP concernant le calcul de la taxe d'aménagement
- Fiches projets 2022-2026 à transmettre au conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes